

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL TSCHOURILOFF

## **De la diminution qui s'est produite en France dans quelques cas d'exemption du service militaire**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 17 (1876), p. 312-315

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1876\\_\\_17\\_\\_312\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1876__17__312_0)

© Société de statistique de Paris, 1876, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### DE LA DIMINUTION QUI S'EST PRODUITE EN FRANCE DANS QUELQUES CAS. D'EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE.

Nous nous proposons, dans cet article, d'étudier les variations qui se sont produites dans les quatre causes d'exemption suivantes : 1° épilepsie, 2° pertes de doigts, 3° pertes de membres et organes autres que les dents, les doigts et l'ouïe, 4° claudication.

Si nous avons réuni ces quatre causes d'exemption, c'est qu'elles ont ceci de commun, au point de vue pathologique, que leur origine est due à des accidents. La principale cause déterminante de l'épilepsie est, en effet, la frayeur ; la claudication résulte, en général, des contusions et des luxations des membres inférieurs ; les pertes de doigts et d'autres membres sont évidemment déterminées par des lésions traumatiques résultant de violences extérieures. En d'autres termes, les trois dernières causes d'exemption ont pour origine les effets matériels de la violence, tandis que la dernière résulte de son effet moral.

Étant donnée la communauté d'origine, il est naturel de penser que leurs variations dans le temps doivent marcher à peu près parallèlement, mais avant tout il est nécessaire d'en donner le tableau :

*Exemptés pour 1,000 visites.*

ANNÉES.	ÉPILEP- SIE.	PERTES de doigts.	PERTES de membres.	CLAUDI- CATION.	ANNÉES.	ÉPILEP- SIE.	PERTES de doigts.	PERTES de membres.	CLAUDI- CATION.		
1816 . . .	4.25	7.33	13.15	11.17	1844 . . .	1.91	4.64	10.56	5.85		
1817 . . .	4.12	6.12	11.20	9.46	1845 . . .	1.67	4.08	9.80	5.05		
1818 . . .	5.03	6.24	13.40	10.45	1846 . . .	1.74	3.60	10.55	6.02		
1819 . . .	4.96	5.56	14.87	9.69	1847 . . .	2.04	3.69	11.31	6.25		
1820 . . .	4.07	6.23	13.91	8.71	1848 . . .	2.02	3.61	11.04	5.88		
1821 . . .	4.58	5.50	13.61	7.82	1849 . . .	1.98	4.27	10.72	5.44		
1822 . . .	3.90	5.08	12.24	7.62	1850 . . .	1.66	8.35	N. B. A partir de cette époque les rubriques ont changé.			
1823 . . .	4.08	4.97	12.95	7.12	1851 . . .	1.68	7.59				
1824 . . .	3.70	4.80	11.45	5.99	1852 . . .	1.46	6.96				
1825 . . .	3.56	5.18	12.08	6.51	1853 . . .	1.61	6.62				
1826 . . .	3.20	5.90	12.67	6.83	1854 . . .	1.76	6.52				
1827 . . .	3.29	5.22	12.09	6.60	1855 . . .	1.78	7.86				
1828 . . .	3.17	6.00	12.30	6.44	1856 . . .	1.73	8.40				
1829 . . .	2.85	5.22	12.14	6.51	1857 . . .	1.73	8.30				
1830 . . .	3.37	4.49	11.24	6.07	1858 . . .	1.51	7.58				
1831 . . .	3.22	5.23	11.16	6.60	1859 . . .	1.46	9.20				
1832 . . .	2.75	4.67	11.06	6.57	1860 . . .	1.76	7.92				
1833 . . .	2.38	5.18	11.02	7.31	1861 . . .	1.58	8.83				
1834 . . .	2.15	4.70	11.40	6.74	1862 . . .	1.89	8.90				
1835 . . .	1.93	5.33	10.47	6.85	1863 . . .	1.80	8.87				
1836 . . .	1.83	5.12	12.40	6.23	1864 . . .	1.78	8.98				
1837 . . .	1.86	5.40	11.25	6.55	1865 . . .	1.65	8.55				
1838 . . .	2.04	5.58	10.23	5.32	1866 . . .	1.58	9.20				
1839 . . .	2.02	5.10	11.03	5.40	1867 . . .	1.68	8.90				
1840 . . .	1.92	5.44	10.85	5.19	1868 . . .	1.72	9.10				
1841 . . .	1.69	4.62	10.58	5.70	1869 . . .	—	7.15				
1842 . . .	1.86	5.30	11.47	5.24	1870 . . .	1.97					
1843 . . .	1.82	5.10	11.22	6.32	1871 . . .						

Un coup d'œil sur cette série de rapports suffit pour faire reconnaître la diminution rapide de ces cas d'exemption, et la cause de cette diminution s'impose clairement à l'esprit lorsqu'on se rend compte de l'influence commune qui en modifie l'intensité, et qu'on arrête son attention sur les époques où se manifestent les diminutions.

Si l'on considère, par exemple, les jeunes gens recrutés de 1816 à 1835, on remarque qu'ils sont nés 20 ans auparavant, de 1796 à 1815, c'est-à-dire dans la grande période de la Révolution et des guerres de l'Empire. Les recrues de 1816 ont vécu dans ces conditions pendant 20 ans, celles de 1817 pendant 19 ans et ainsi de suite jusqu'aux recrues de 1836 qui, nées en 1816, n'ont pas eu à en souffrir; on comprend dès lors que les influences de cette période, agissant sur un nombre de plus en plus atténué d'individus, les infirmités dont nous parlons doivent diminuer successivement d'intensité, et c'est ce qui a lieu en effet.

Passons maintenant aux détails :

**Épilepsie.**

En ce qui concerne cette infirmité, la moyenne des exemptions pour 1,000 individus visités a suivi, par période quinquennale, la marche ci-après :

1816-1820 . . . . .	4.49	1846-1849 . . . . .	1.95
1821-1825 . . . . .	3.96	1850-1854 . . . . .	1.63
1826-1830 . . . . .	3.19	1855-1859 . . . . .	1.64
1831-1835 . . . . .	2.47	1860-1864 . . . . .	1.76
1836-1840 . . . . .	2.13	1865-1871 . . . . .	1.72
1841-1845 . . . . .	1.79		

Si l'on prend pour unité la moyenne de la période 1850-1854, où cette infirmité atteint son minimum, on trouve que le rapport de la période 1816-1820 est à peu près trois fois plus élevée. Ajoutons que si, à partir de 1850-1854, ce rapport augmente, cette augmentation est peu marquée.

En examinant de plus près cette série de rapports, il est facile de voir que, jusqu'en 1835, la diminution est très-rapide, et qu'à partir de cette date elle s'effectue avec une grande lenteur.

Beaucoup de personnes pensent que l'épilepsie est héréditaire; il ne doit pas en être ainsi de l'épilepsie provenant de causes accidentelles, car si nous examinons notre tableau, nous trouvons que c'est de 1816 à 1820 que les causes accidentelles qui ont agi sous la Révolution et l'Empire ont déterminé le maximum de cette triste maladie; or, si elle était héréditaire, cette infirmité devrait produire un nouveau maximum 34 ans après, car c'est dans l'espace de 14 ans que les recrues de 1816 à 1820 parviendraient à l'âge de la fécondité, et 20 ans plus tard que leurs enfants atteindraient l'âge du recrutement. Il en résulte que, vers 1852, il devrait se produire un nouveau maximum; or, il suffit de jeter un coup d'œil sur notre premier tableau pour voir que rien de pareil ne se produit.

Ainsi, chose remarquable, et nous en devons la démonstration à la statistique, non-seulement l'épilepsie diminue dans le pays, mais encore il n'y a pas lieu de lui attribuer un caractère héréditaire, quand elle résulte de commotions violentes produites par des causes extérieures et notamment par l'état de guerre ou de révolution.

#### Claudication.

Cette rubrique ayant cessé de figurer sur les comptes du recrutement à partir de l'année 1850, nous avons dû arrêter nos recherches à l'année 1849.

#### Exemptions pour 1,000 visités.

1816-1820 . . . .	9.89	1836-1840 . . . .	5.74
1821-1825 . . . .	7.01	1841-1845 . . . .	5.75
1826-1830 . . . .	6.49	1846-1849 . . . .	5.85
1831-1835 . . . .	6.81		

On voit que la première période fournit deux fois plus de cas environ qu'à la période 1836-1840, où cette infirmité atteint son minimum. A partir de cette époque, elle reste à un niveau presque constant.

#### Pertes de doigts.

Jusqu'en 1849, cette cause d'exemption diminue avec une grande rapidité; si elle paraît augmenter depuis 1850, c'est qu'à cette époque cette rubrique a été modifiée sous le nom de « mutilation de doigts », et renferme, par conséquent, un certain nombre de cas qu'on avait négligés jusqu'alors.

#### PERTES DE DOIGTS.

1816-1820 . . . .	6.30
1821-1825 . . . .	5.10
1826-1830 . . . .	5.37
1831-1835 . . . .	5.02
1836-1840 . . . .	5.53
1841-1845 . . . .	4.75
1846-1849 . . . .	3.73

#### MUTILATION DE DOIGTS.

1850-1854 . . . .	7.21
1855-1859 . . . .	8.29
1860-1864 . . . .	8.78
1865-1871 . . . .	8.58

**Pertes d'autres membres et organes.**

Pour des raisons analogues à celles que nous avons données plus haut, les rapports relatifs à ce cas d'exemption s'arrêtent en 1850.

1816-1820 . . . .	13.31	1836-1840 . . . .	11.15
1821-1825 . . . .	12.47	1841-1845 . . . .	10.93
1826-1830 . . . .	12.09	1846-1849 . . . .	10.90
1831-1835 . . . .	11.02		

Le minimum se produit dans la période 1831-1835, et, à partir de cette époque, cette infirmité présente une constance remarquable.

En résumé, il nous paraît résulter de ces recherches que l'étude statistique des infirmités ne doit pas être dédaignée, car elle conduit à des résultats qui concordent avec les notions de la pathologie : ce qui démontre que l'arbitraire n'influe que dans une proportion tout à fait insensible sur les résultats du recrutement.

MICHEL TSCHOUILOFF.

---